

Les Rousses

Bulletin Municipal



Janvier 2001 - N° 11

EDITORIAL

Nous voici donc au 21^{ème} siècle. Celui qui est terminé restera hélas comme un siècle de drames et de tragédies en tous genres, de guerres - notamment les deux guerres mondiales. Mais aussi plus positivement un siècle durant lequel se sont accélérées les inventions scientifiques et technologiques, les découvertes médicales, les avancées sociales, un siècle encore d'évolution des mentalités et des valeurs.

La rétrospective de la Toussaint, à l'Omnibus, sur notre siècle rousseland a bien fait prendre conscience de la formidable mutation qu'a connue notre commune, à l'image de la France. Ce numéro, d'autre part, aide à revivre l'histoire mouvementée mais originale de la frontière entre la Suisse et notre territoire communal. Formons le vœu en ce début d'année, la dernière du franc avant l'euro, que la solidarité et la fraternité continuent à progresser entre les peuples et que les hommes créent plus de passerelles que de fontières.

Ces deux valeurs s'exercent par exemple au sein des associations et cette année, qui célébrera le centenaire de la loi 1901, doit être une occasion d'honorer les bénévoles qui les font vivre et ainsi animent villes et villages.

Ce siècle s'apprête à connaître dès ses débuts - cette année et la suivante - des échéances électorales. C'est donc sous l'égide de la démocratie qu'il va faire ses premiers pas.

Souhaitons alors que le sceau du civisme et de la citoyenneté marque durablement ce nouveau siècle.

À toutes et à tous, j'adresse au nom du conseil municipal, des vœux sincères et chaleureux de bonheur et de bonne santé ainsi que des vœux de réconfort à celles et à ceux qui sont dans le deuil, la maladie ou la difficulté.

Bernard Mamet

SOMMAIRE

Editorial	page 1
Les Rousses, village frontalier	pages 2 à 10
Le recensement	pages 11 à 13
Au conseil municipal	pages 14-15
Pêle-mêle	page 16
État Civil	page 16
Commission culturelle	page 16

LES ROUSSES, village frontalier

Les Rousses sont une commune frontalière de la Suisse (canton de Vaud). La frontière de la Cure se trouve à 2,5 km du centre du village tandis que celle de Bois d'Amont en est éloignée d'une dizaine de km.

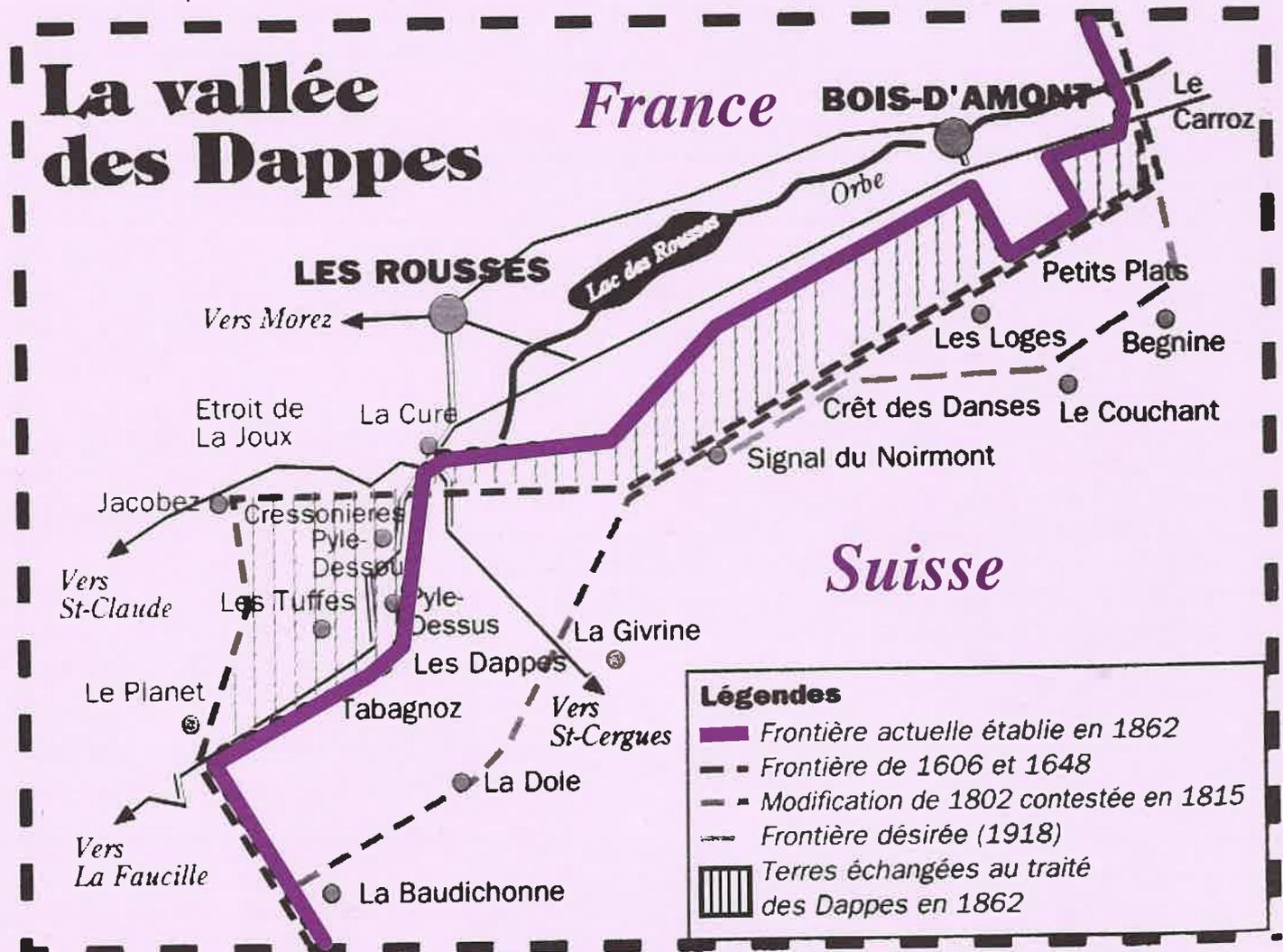
Cette situation crée des conditions particulières ainsi qu'un ensemble de "réflexes" pour les habitants de notre commune.

La frontière

Une partie importante du domaine skiable de la station des Rousses s'étend le long de la route qui mène au col de la Faucille, sur les pentes de la Dôle. Pour accéder aux remontées mécaniques, les skieurs et autres amateurs de glisse franchissent souvent sans le savoir la frontière franco-suisse.

Rares sont ceux qui connaissent l'histoire de cette zone

entre le Chalet de la Pyle (au pied de la montagne des Tuffes) et le Tabagnoz. Au XVI^e siècle, la frontière entre les possessions des monastères du Lac de Joux (l'Abbaye), d'Oujon (Saint-Cergue) et Bonmont (près de Nyon) et celui de Saint-Oyen de Joux (Saint-Claude) fut précisée par des accords passés entre les Ducs de Savoie pour les trois premiers, et les Comtes de Bourgogne pour le



frontalière, appelée "Vallée des Dappes" depuis 1862, année de la signature du Traité du même nom, entre la Confédération Helvétique et le second Empire Français. Ce document mettait fin à des siècles de contestations territoriales fréquentes et répétées entre les Savoyards puis les Suisses et les communautés du Haut-Jura bourguignonnes puis françaises. La Vallée des Dappes s'étend sur environ 5 km de long

dernier, puis plus tard par l'Etat de Berne et les Rois d'Espagne et de France.

Les Abbés de St-Oyen de Joux possédaient une charte datée de 790 attribuée à Charlemagne, charte qui fut confirmée en 1175 puis 1184 par Frédéric Barberousse, Empereur d'Allemagne, dont relevaient alors le Duché de Savoie et la Comté. Ce document, qui devait par la suite être contesté, fixait la limite orientale des possessions de

LES ROUSSES, village frontalier

St-Oyen par une ligne partant des sources de la Valserine (Le Planet), se dirigeant vers l'arête du Noirmont, puis les entonnoirs du Lac de Joux et se terminant au Mont d'Or (*actuel département du Doubs*).

Des contestations naquirent entre les Chartreux d'Oujon et St-Oyen de Joux. Les premiers produisirent à leur tour une charte signée par Frédéric Barberousse, assignant à leurs domaines la même limite.

Ainsi l'Empereur s'opposait à Charlemagne mais également à lui-même et à ce qu'il avait confirmé en 1175 et 1184.

Ces textes contradictoires, et dit-on souvent falsifiés, allaient dès lors déchaîner des colères et des batailles rangées, surtout à partir de 1550, date du plus important peuplement du plateau des Rousses par des colons venus de SEPTMONCEL, LONGCHAUMOIS et LA MOUILLE.

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'histoire de notre petite contrée sera ainsi marquée par des combats que livraient les gens des Rousses, de Bois d'Amont et de la Darbella, à ceux des communes du Lieu, de Morges, d'Arzier et des villages du pied sud de la Dôle.

En 1575, 1588, 1596 et 1603, les délégués du Canton de Berne (*cet état avait en 1536 conquis sur les Ducs de Savoie, le pays de Vaud et distribué leurs biens aux communes*) et de Bourgogne s'étaient réunis pour tenter de fixer une frontière afin de mettre fin aux conflits, incendies, enlèvements réciproques de bétail, qui affligeaient les deux versants de la montagne.

En 1606, une entente s'établit enfin et le "1^{er} Traité des Rousses" fut signé.

La frontière partait alors du Planet (*sources de la Valserine*), joignait le Boulu sur l'actuelle route départementale 25, remontait vers les Jacobeys, passait aux Cressonnières et atteignait le signal du Noirmont, laissant en France le hameau de la Cure. Au-delà du Noirmont, les limites restaient imprécises. La totalité de la Vallée des Dappes était attribuée aux Bernois.

Le second traité des Rousses, signé en 1648, à l'occasion du traité de Westphalie qui attribuait la Comté aux Espagnols, conserve le tracé de 1606 mais précise la limite sous le Crêt des Danses jusqu'au Carroz, actuel poste-frontière helvétique sur la route de Bois d'Amont à la Vallée de Joux.

Lors des guerres d'Italie, Bonaparte, Général en chef, jugea indispensable la construction d'une route de Paris à Milan à travers le massif du Jura. Le projet prévoyait, à partir des Rousses, le passage au col de la Faucille, la descente sur Gex et Genève. De cette ville, la route longeait la rive gauche du Léman, remontait la vallée du Rhône jusqu'à Brig et franchissait le col du Simplon.

Les études préalables conduites dans la région démontrèrent que le tracé imposé par la configuration du sol passait nécessairement par la Vallée des Dappes :

mais celle-ci, depuis 1606, était située sur le territoire du Canton de Berne.

Des négociations s'ouvrirent entre le gouvernement suisse et le Consulat. Par sa déclaration d'août 1802, la Confédération acceptait d'échanger la vallée des Dappes contre le Frickthal, territoire riche et peuplé (20 000 habitants), enclavé dans le Canton d'Argovie et que la France venait d'obtenir de l'Autriche au traité de Lunéville. Signalons en passant que la Suisse gagna à l'échange : la vallée des Dappes était de petite superficie, pauvre et peu peuplée (100 habitants).

Dès 1802, les travaux de construction de la route seront entrepris, souvent sous la protection de l'armée pour empêcher les exactions des Vaudois.

En 1805, sur intervention du Général Ney, on trace une nouvelle limite par l'arête du Noirmont, la Givrine et le sommet de la Dôle.

Selon l'Abbé Berthet, le terrain alors cédé par les Suisses, comprenait 1903 ha attribués en 1811 aux communes des Rousses et de Prémanon.

Après l'effondrement du 1^{er} Empire, la Suisse réclame des réparations et demande le retour de la vallée, sans toutefois proposer de rendre le Frickthal !

Satisfaction lui fut donnée, provisoire par le Traité de Paris en Mai 1814, définitive au Congrès de Vienne.

En 1815, la frontière de 1790 fut rétablie.

A cette époque, les grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse et Russie) promettaient à la France leur appui pour obtenir restitution de la vallée. En revanche, la Suisse, à l'occasion du Congrès d'Aix-la-Chapelle, demanda aux mêmes grandes puissances de lui confirmer la possession de ce territoire. Elle n'obtint pas de réponse.

En 1825, le bornage de la frontière franco-suisse telle qu'elle avait été fixée par le Traité de Paris puis le Congrès de Vienne fut exécuté. Mais aucune borne ne fut plantée dans la vallée des Dappes ...

Chaque année jusqu'en 1850, la Suisse insista pour obtenir de la France restitution du terrain. Elle n'obtint que des réponses évasives. En fait, le territoire était administré par la Suisse mais la France utilisait et entretenait à ses frais la route de Gex. Cependant, la question de la vallée des Dappes ouvrait une période de crise aiguë, car chaque fois que les autorités suisses voulaient intervenir sur le territoire objet du litige, la France s'y opposait, si bien que pendant plus d'une décennie, aucune des deux puissances ne put exercer d'autorité sur la vallée qui devint un refuge pour les délinquants de toute nature.

En 1857 puis 1858, la France demanda le partage de la vallée de telle sorte que la route de Gex, le territoire situé à l'ouest de celle-ci et une bande de terrain à l'est lui

LES ROUSSES, village frontalier

fussent cédés contre le versement de la somme de trois cent cinquante mille francs (de l'époque).

Après que le Président de la Confédération, Monsieur Staempfli, eut visité les lieux en 1859, les négociations entrèrent dans une voie active et en décembre 1859 fut signé à Berne le "Traité des Dappes" par le Président Steampfli pour la Suisse et par le Marquis de Turgot, ambassadeur à Berne et ministre plénipotentiaire au nom de la France.

La Suisse ratifia le texte le 23 janvier 1963 et la France le 28 mars 1963. Dans la même année, on implanta les bornes frontières.

Par ce traité, la Confédération abandonne à la France et la France reprend possession de la partie de la vallée comprenant :

- le mont des Tuffes et ses versants jusque et y compris la route des Rousses à la Faucille.

- Une bande de terrain au levant de ladite route d'une largeur d'environ 500 pieds suisses (soit 150 m).

La France cède à la Confédération, pour faire partie de l'Etat de Vaud, un territoire d'équivalente contenance, s'étendant du point de bifurcation des routes de St-Cergue et de la Faucille, le long des pentes du Noirmont jusqu'au district de la Vallée de Joux.

La route de Saint-Cergue à partir de la Cure fera partie de cette cession.

Parmi les dispositions de ce traité, on peut relever :

- L'article 3 : "les habitants suisses ou français disposeront d'un an pour opter en faveur de l'une ou l'autre nation, tout en conservant leur domicile sur le territoire d'origine."

- L'article 4 : "qui prévoyait l'amélioration du chemin "par les Landes" de façon à le rendre carrossable et à établir une communication directe entre la Cure et Bois d'Amont"

- L'article 5 : "les communications entre la Vallée de Joux et St-Cergue par la route de Bois d'Amont seront libres de tout droit de transit, de péage et de douane, stipulations valables pour la Poste" (Route Internationale).

Le 30 juin 1864 fut signé à Paris un additif réglant l'exploitation des forêts et terrains limitrophes de la frontière, dans les limites d'une zone neutre de 6 kms de large (portée plus tard à 10 kms) où bois de grumes et fourrages sont autorisés à circuler en franchise.

Le calme était revenu sur la frontière.

Après la guerre de 70, deux propriétaires comprirent tout le parti qu'on pouvait tirer d'une maison à cheval sur la frontière. Il se construisit donc deux maisons dans de telles conditions. Mais les Suisses mirent le holà et une loi fédérale du 28 juin 1893 interdit toute construction à moins de 2 m de la frontière ♦



Erratum

Dans le dernier bulletin municipal n° 10 de Juillet, deux erreurs dont nous nous excusons ont été faites au sujet des Soeurs du Couvent :

Si, à l'origine, elles faisaient bien partie de la congrégation St Joseph de Lyon, depuis 1937, elles avaient été remplacées par les Soeurs Dominicaines Missionnaires de Campagne.

Si, après le couvent, elles ont bien habité à la maison Henri Martin, puis sur la Redoute, à la maison du garde-forestier, elles ont encore déménagé une dernière fois à l'HLM du Rochat.

Nous remercions Mademoiselle M. T. Rosselet d'avoir bien voulu nous apporter ces précisions.

LES ROUSSES, village frontalier

La douane

Vers 1665, le Contrôleur général des Finances, Colbert, tente d'établir une unification fiscale et

douanière sur les droits d'entrée de certaines marchandises. Les nouvelles industries qu'il avait aidées, étaient protégées de la concurrence étrangère par des droits de douane prohibitifs. La levée de ces droits était confiée à une compagnie financière appelée la Ferme Générale, recouvrant aussi d'autres impôts et créée en 1681. Les fermiers généraux disposaient d'une armée de 200 000 "gâpians" ou "gâpions" chargés de percevoir les droits et d'empêcher la contrebande.

La Franche-Comté ne fut néanmoins concernée par ces dispositions qu'à partir de 1678, date du traité de Nimègue, par lequel elle fut cédée à la France.

Avec la Révolution française, le territoire douanier fut unifié, les droits furent perçus à la frontière du pays et non plus aux limites des provinces ; la Ferme Générale céda la place à la régie du Trésor. Un code des douanes fut établi en 1791 et un corps de fonctionnaires de l'administration des douanes fut mis en place ; bras séculier du Blocus

Un peu d'histoire

continental sous Napoléon 1^{er}, elle comptait 40 000 agents en 1806.

En 1948, après la Seconde Guerre mondiale, un nouveau tarif douanier entra en vigueur et l'administration des douanes fut réorganisée pour faire face au développement considérable des échanges. A partir de 1957, date de l'institution de la Communauté Economique Européenne (CEE), l'administration des douanes dut s'adapter à la construction progressive d'un espace douanier intégré ♦



L. Michaux, Edt. Bellegarde (Dépôt)
786. LA CURE — Douanes Françaises

Avant 1791, sous le régime de la Ferme Générale, il y avait un bureau frontière à la Darbella.

Vers 1792, il semble qu'une recette principale des douanes était implantée aux Rousses, à la ferme Vandelle située à l'intersection de l'ancienne route de Saint-Cergue et du chemin du Gravier. Le premier receveur se nommait Nicolas Vauthier. La capitainerie des Rousses comprenait les brigades suivantes : les Rousses, la Cure, la Mouille, Longchaumois, Prémanon, la Darbella, la Combe du Lac, Tressus et Petite Joux. En 1816, il y avait sur le territoire communal trois brigades : le village, les Landes et le Gravier, soit un total de 25 agents. Avant la guerre de 14, le bureau principal des douanes se trouvait aux Rousses. Il fut déplacé à la Cure en 1911, ce qui suscita de vives protestations du maire, qui craignait que cela ne cause des difficultés pour les

Organisation territoriale

industriels locaux et ne prive le commerce local du bénéfice que lui procurait l'arrêt de milliers d'automobiles. ♦



LES ROUSSES, village frontalier

L'administration des douanes comportait dès sa création et comporte toujours deux services : celui des bureaux chargé de la perception des droits et taxes et celui des brigades dont l'activité est la surveillance des points de passage, de la ligne frontière et de la zone frontalière.

En 1955, la brigade de surveillance des Rousses se composait de trois agents. A cette date arrivent cinq nouveaux douaniers issus de l'école des brigades de Montbéliard. Le bureau de cette unité se trouvait à l'Aube, petit bâtiment de trois mètres sur trois, à l'intersection de la route du lac et de la route de Bois d'Amont. Il n'existe plus aujourd'hui.

Fonctionnement

Les services de surveillance en campagne s'exécutaient généralement par rondes de deux agents et à pied jusqu'en 1960.

La nuit, ils portaient le "bazar", lit de camp pliable qui permettait une fois installé de se reposer pendant qu'un agent assurait la veille. Pour la petite histoire, rappelons l'usage du "marron d'embuscade", témoin qui doit rester entre les mains de l'homme de repos et qui lui est réclamé par le veilleur au moment où celui-ci a terminé son quart. Cet usage fut supprimé en 1892. Des baraques abris avaient été édifiées pour apporter un peu de confort dans l'exécution du service. Sur le territoire communal, il en existe encore deux, en mauvais état : l'une est située dans la carrière des Landes devant, l'autre se trouve en

bordure de la Nationale 5, 300 mètres après la carrière Ponthus. Une troisième existait au carrefour de la route du Génie et de la route des Rousses en Bas et fut supprimée lors des travaux d'élargissement de ce carrefour ♦

LES ROUSSES (Jura) — L'Aube et le Noirmont



La cabane des douaniers à l'Aube.

Le terrain d'activité de cette brigade était la "penthière". Elle était délimitée par la ligne frontière, la borne située à l'est de la maison Tati à la Cure, le Bief de la Chaille, le Sagy Bas, Trélarce, la forêt du Risoux (partie), l'étang Paget et la planche Paget.



BOIS D'AMONT — La Frontière et la Douane française

Les douaniers à la frontière de Bois d'Amont. On voit le panneau "France" à droite. Nous sommes vers chez Jean Cretin Maintenaz.

LES ROUSSES, village frontalier

Immobilier

En 1934, le bureau de la Cure est construit. En 1960, achat par l'administration de l'immeuble appelé autrefois "le Château" aux Rousses d'Amont. Reconstruction de 7 logements et bureaux et construction d'un garage. La caserne de la Cure fut édiflée en 1962 pour 10 appartements. En 1976, aux Rousses en Bas, est construit un immeuble de 10 appartements ainsi qu'un ensemble administratif (bureaux et garages). Enfin, en 1987 est construite au poste frontière au milieu de la route ce que l'on appelle "l'aubette touristique", (l'aquarium, quoi !) où se tiennent douaniers et policiers ♦

Caserne des douanes à la Chaux-Sèche



En 1948 est installée au Fort des Rousses une école de ski. Son but était de former des douaniers skieurs

Le ski en douane



Patrouille de douaniers en ski

pour la surveillance hivernale et de créer un esprit d'émulation et de collaboration dans l'exécution du service. La brigade des douaniers skieurs comptait 14 membres, bénéficiant de stages d'entraînement physique pour le service hivernal sur la frontière.

Pour juger du développement des aptitudes et de l'endurance de ses agents, l'administration des douanes organise depuis 1956 des compétitions annuelles pour les divisions et les

directions de montagne. Le ski-club des douanes compta rapidement des skieurs de haut niveau, s'illustrant en fond spécial, biathlon, saut, combiné. La traversée du Massacre est l'une des épreuves traditionnelles organisées par ce club. La brigade spéciale n'existe plus depuis 1997. Enfin il faut rappeler que les douanes participèrent pour près de la moitié à la construction de l'Ecole Nationale de Ski de fond et de saut des Jacobeys dans les années 70 et administrèrent conjointement cette Ecole pendant près de 25 ans avec le ministère de la Jeunesse et des Sports ♦



Douaniers et gendarmes au Risoux

LES ROUSSES, village frontalier

La douane actuelle

Jusqu'en 1988 sur notre secteur, il y avait trois brigades (*Bois d'Amont, la Cure, les Rousses pour la brigade mobile*) totalisant 37 douaniers. A cette date, on procéda à un regroupement et sur le territoire communal il n'existe plus maintenant qu'une seule unité de 24 agents. C'est une brigade nommée Brigade de Contrôle et de Surveillance (B.C.S). Son travail s'articule autour de la surveillance de la zone frontière, des points de passage : la Cure 24 heures sur 24, Bois d'Amont de 6 heures à 20 heures. Il faut y ajouter la recherche de stupéfiants, le contrôle des capitaux au-delà de 50 000 francs et les opérations commerciales du secteur à la place du bureau fermé en 1993.

Depuis janvier 1988, il n'y a plus de service de police la nuit à la Cure, les douaniers assurant seuls la garde et depuis janvier 1999, le poste de douane suisse est fermé la nuit ♦



Départ en embuscade sur le chemin de ronde du Fort. Harnachés comme des baudets, ils partent pour des heures.

Une convention datant de 1938 régit les régimes spéciaux pour les communes ayant une partie de

La zone frontalière

leur territoire à moins de 10 km à vol d'oiseau de la ligne frontière. Les produits admis au bénéfice des régimes spéciaux sont les animaux, les produits récoltés (le bois par exemple), les produits laitiers. Cette convention concerne l'exploitation agricole et celle des forêts. Elle facilite les échanges entre les zones suisse et française (en deçà de 10km). Les exploitants peuvent circuler librement d'une zone à l'autre et bénéficient d'une franchise de droits et taxes.

En ce qui concerne le bétail, de nombreuses génisses passent chaque année la frontière dans le sens Suisse-France, pour venir pâturer les alpages français en été. Normalement et depuis 1995, il n'existe plus que deux points de passage pour le bétail suisse (Bâle et Bardonnex). Une dérogation permet néanmoins le passage des vaches suisses à la Cure, sous stricte surveillance sanitaire par un vétérinaire suisse et un vétérinaire français. La douane française perçoit une taxe de 50 francs par tonne qui est ensuite versée à la DDA ♦

LES ROUSSES, village frontalier

Les frontaliers

Ils sont nombreux chaque jour à franchir la frontière pour aller travailler en Suisse. Marché de l'emploi favorable, salaires attractifs, déplacements devenus plus faciles, tout cela peut inciter à faire ce choix. La situation n'a pas toujours été telle qu'elle est aujourd'hui. Il semble que les premiers frontaliers, peu nombreux d'ailleurs, ont commencé dans les années 55 (*le plus ancien fut peut-être Paul Ecuyer en 1954*). Avant la guerre, le mouvement était plutôt en sens inverse. Dans les années 50, les salaires étaient comparables des deux côtés et le taux de change n'était pas très éloigné du "franc pour

franc". En 1968 encore, le franc suisse s'échange à 1,13. A cette date, un salaire d'ouvrier est de l'ordre de 600 francs en France alors que celui d'un frontalier peut être évalué après conversion à environ 900 francs, mais sans les retenues pour retraite et maladie. En 30 ans, le phénomène frontalier s'est considérablement amplifié et les chiffres sont maintenant impressionnants. On dénombre quotidiennement environ 800 passages à la Cure et 900 à Bois d'Amont. La population frontalière des Rousses est difficile à évaluer en nombre mais il est probable qu'elle avoisine les 500 ♦

Histoires de frontière

Depuis toujours sans doute, la proximité de la frontière a incité les habitants des deux pays voisins à échanger et à communiquer, soit à titre individuel, soit d'une manière plus collective ou officielle. L'association franco-suisse, vieille de douze ans, ne fait que concrétiser des rapports amicaux bien plus anciens. Il y a des mariages franco-suisse. Il y eut des Suisses venant s'installer en France et y faisant souche. Probablement l'inverse aussi. On franchit tout naturellement la frontière, dans les deux sens, pour participer à des fêtes (*14 juillet et 1^{er} août par exemple*), pour se procurer des produits ou denrées dans des conditions plus avantageuses que dans son propre pays. Les commerçants de part et d'autre de la frontière le savent bien et sont les premiers à ressentir les effets des fluctuations monétaires. L'abbé Berthet raconte que, durant la guerre de 14, des journaux suisses étaient déposés sur une des bornes de la frontière. Le marchand de journaux venait les y chercher

et ainsi les Rousselands furent informés des derniers développements de la guerre mieux et plus vite que par les communiqués officiels. En Août 1944, fuyant devant les Allemands, nombre de Rousselands passèrent en Suisse, qui vers la Vallée de Joux, qui vers Saint-Cergue, en franchissant à pied le Noirmont. Ils y trouvèrent un accueil compatissant et un premier refuge. Dans les années d'après-guerre, en période de rationnement, la Cure était le but tout désigné de la promenade dominicale : on venait s'y procurer du sucre, du riz, du café, du chocolat, du tabac, du pain blanc ... On se souvient encore que durant la crise de Suez en 1956, l'essence devenant rare en France, on put se dépanner en Suisse en dépit des contrôles rigoureux des douaniers français. Rappelons enfin la coopération franco-suisse qui conduisit à l'établissement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez par le tram ♦

Petits arrangements entre amis

De nos jours, et plus officiellement, des collaborations, des contacts, des arrangements existent entre les deux pays dans des domaines variés :

- **EDUCATION** : des enfants suisses sont scolarisés dans les écoles primaires des Rousses, tout à fait officiellement. La chose fait l'objet d'une convention entre les communes des Rousses et de Saint-Cergue, réglant notamment les modalités financières d'un tel arrangement. Un collégien fréquente le collège du Rochat. Inversement, il arrive que des élèves français s'inscrivent à l'Ecole Technique de la Vallée de Joux. La formation et la pédagogie s'inspirent d'une autre philosophie qu'en France et certains y trouvent mieux leur compte. Cette année, par exemple, ce

sont dix-huit jeunes Français, dont huit Rousselands, qui sont régulièrement inscrits dans cette école. Un cursus de 4 ans conduit à des métiers de technicien, micro-mécanicien, horloger ou bijoutier. Dix-huit autres Français, adultes déjà dans la vie active, fréquentent aussi cette école en cours du soir pour un complément de formation.

- **EAU** : aux termes d'une convention, le Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau des Rousses fournit de l'eau à la commune de Saint-Cergue pour l'approvisionnement en eau potable des maisons de la Cure suisse et aussi de la Givrine. Inversement et compte-tenu de la topographie, les eaux usées provenant du même secteur sont acheminées vers le réseau d'égouts des Rousses et rejoindront la station d'épuration de Morez.

LES ROUSSES, village frontalier

- **SANTÉ** : lors de la création de l'hôpital du Sentier en 1934, la commune des Rousses finançait trois lits. L'habitude s'est un peu perdue maintenant (*mais elle se maintient à Bois d'Amont pour un peu de temps encore!*) de se tourner vers la Vallée de Joux pour les soins médicaux et notamment pour la maternité. Une convention fort ancienne et toujours en vigueur permet aux médecins des deux pays de passer la frontière pour soigner les malades.

- **SKI ET TOURISME**: est-il besoin de rappeler que nos pistes de ski sont situées en partie sur territoire suisse. Il s'agit de celles du Noirmont d'une part, d'exploitation française, de celles de la Dôle d'autre part, exploitées par les Suisses. On a fini par s'entendre pour commercialiser un forfait franco-suisse permettant d'utiliser les remontées mécaniques des deux pays.

La liaison des pistes de ski alpin entre les deux principaux massifs de la Station (les Jouvencelles et la Dôle) sera effective dès l'hiver 2001-2002. L'aménagement d'une nouvelle piste à partir du sommet des Jouvencelles permettra, par le biais d'un passage supérieur sur la Nationale 5, de rejoindre le téléski des Dappes-Dôle. Après avoir profité du superbe domaine skiable de la Dôle, les skieurs pourront rejoindre le téléski du Balancier en empruntant un passage inférieur au niveau de l'ASPTT. Cet aménagement devrait être complété dans les années à venir par l'installation d'un télésiège entre le pied de la Dôle et le sommet des Jouvencelles.

Côté suisse, un ambitieux projet de réhabilitation des remontées mécaniques est à l'étude ainsi que l'aménagement d'une importante station d'accueil.

Si la complexité des différents systèmes administratifs rend difficile le montage des opérations, la volonté de tous les acteurs reste un gage de réussite.

Le ski de fond n'échappe pas à la logique transfrontalière et depuis de nombreuses années, les pistes suisses et françaises se rejoignent, se complètent et forment sans doute le plus beau réseau européen de pistes de ski de fond. Un effort particulier a été fait pour le traçage des pistes, de sorte que la liaison d'un pays à l'autre puisse se faire aisément. A la suite d'accords informels, les engins de damage, qui ne passent pas la frontière, s'en approchent aussi près que possible. Ainsi, à Bois d'Amont, au fond de la vallée, on passe sans s'en apercevoir sur les pistes du Brassus. Une autre liaison est possible derrière le chalet ASPTT aux Dappes, avec les pistes suisses venant de la Givrine par la Trélasse. A la Cure, les choses sont devenues plus difficiles depuis la construction du lotissement de la Bouriaz par où passait la piste de la Givrine à la frontière. On est à la recherche d'un nouveau tracé qui doit, en tout état de cause, rester visible de la route pour la surveillance par les douanes et polices des deux pays.

L'aspect financier vient de faire l'objet d'un accord entre les deux pays. La redevance acquittée par les fondeurs en Suisse comme en France permettait déjà de skier dans les deux pays (*du moins pour les badges annuels et hebdomadaires*). Mais le coût de cette redevance étant sensiblement moins élevé en Suisse, il est convenu que les skieurs suisses qui empruntent les pistes françaises devront payer un supplément sous forme de vignette. Les

15 Francs suisses que coûte cette vignette sont ainsi répartis : 6 F pour les Suisses, 6 F pour les Français, les 3 F restants servant à la promotion franco-suisse du ski de fond.

En ce qui concerne le tourisme estival, les sentiers pédestres, les itinéraires VTT, les parapentes et delta-planes ignorent bien souvent les tracés frontaliers. Les bornes frontières font cependant parler l'Histoire, et l'amabilité des douaniers français et des garde-frontière suisses ne fait que souligner les rapports amicaux tissés de part et d'autre de la frontière.

Certes, des discordes subsistent que l'on a plaisir à alimenter car elles sont l'occasion de soirées bien agréables au cours desquelles, depuis des générations, des controverses d'une extrême importance ne trouveront jamais de solution : vin blanc du Jura ou vin blanc suisse, Gruyère ou Comté, fondue jurassienne ou fondue suisse, vacherin ou Mont d'Or, etc... Il n'y aura jamais d'accord et sans doute est-ce bien ainsi...

- **POMPIERS** : le 5 novembre 1957, un terrible incendie attisé par un vent violent, ravagea une partie du village de Bois d'Amont. Sept maisons furent incendiées. Ce jour-là, outre les corps de pompiers français de Bois d'Amont, les Rousses, la Cure, la Doye, Morez, Septmoncel et Saint-Claude, on appela en renfort les pompiers de la commune du Chenit (vallée de Joux). Las ! ceux-ci s'aperçurent vite qu'ils ne pouvaient pas raccorder leurs lances aux bornes françaises. A l'initiative du major Piguet (le Chenit) et du commandant Gerlach (France), on décida de rencontres et de manoeuvres communes afin de resserrer les liens entre les sapeurs-pompiers français et suisses, de coordonner les méthodes et les moyens, d'adapter les différents engins mis en service (*on commença naturellement par créer un raccord franco-suisse*) en cas de participation collective à un éventuel sinistre. Des exercices communs eurent lieu dès 1958 aux Rousses puis à tour de rôle dans les communes concernées : le Chenit, Bois d'Amont, Morez, les Rousses. Les résultats furent jugés satisfaisants et bénéfiques, si bien que le 11 novembre 1969, une nouvelle réunion se tint à Bois d'Amont où l'on décida de pérenniser ces rencontres et de créer une "association franco-suisse des sapeurs-pompiers" dont le but est de "coordonner et d'améliorer les moyens de lutte contre un éventuel sinistre, ainsi que de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les sapeurs-pompiers des deux pays voisins et amis". Le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cergue resta tout d'abord à l'écart de ces manoeuvres. Il s'y joignit après l'incendie du motel de la Cure dans les années 70 et à la demande du lieutenant Tissot. Ce sont donc cinq villes ou villages (3 français, 2 suisses) qui organisent à tour de rôle ces rencontres manoeuvrières maintenant bien assises. Elles ont eu lieu cette année au Sentier et reviendront aux Rousses en 2004.

Enfin, les maires des Rousses et de Bois d'Amont, les syndics du Chenit, du Lieu et de l'Abbaye se rencontrent régulièrement chaque année, dans le cadre du GRIM pour faire le point sur le problème transfrontalier de l'eau et de l'assainissement, particulièrement sur la qualité de l'eau de l'Orbe issue du lac des Rousses ♦

LES ROUSSES : le recensement

Cet article vous offre une information complète sur notre commune, selon le recensement de la population de mars 1999.

Vous trouverez au fur et à mesure de sa lecture, les évolutions de la commune sur sa population, son environnement, les catégories d'habitants par tranche d'âge, leur lieu de travail, l'immobilier, l'automobile, etc ...

Nous espérons que cette information vous permettra de mieux connaître votre commune.

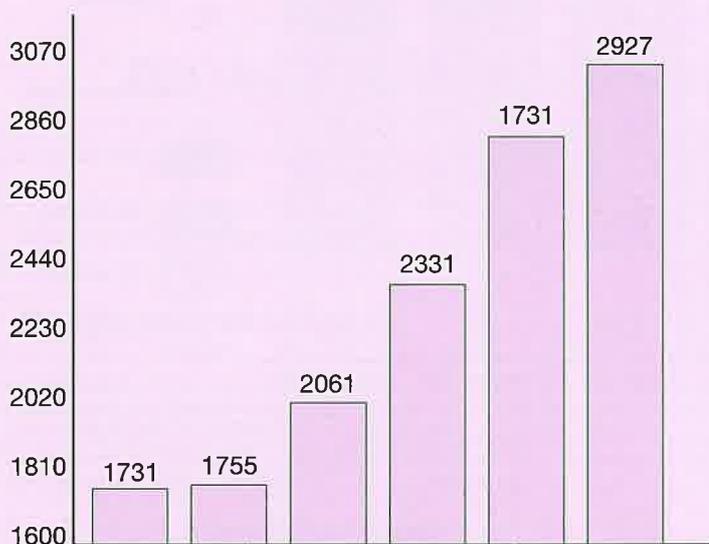
J. Pottier

La population

Au 8 mars 1999, les Rousses compte 2927 habitants (1459 hommes et 1468 femmes) soit une densité de 77 habitants au km².

La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 87 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 866 habitants ■

La population depuis 1962



Source : INSEE, recensements de la population

La densité de population dans le département



L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 415 naissances et 153 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 262 personnes. Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties de population est de 175 personnes ■

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	183	268	415
Décès	110	112	153
Solde naturel	73	156	262
Solde apparent	197	353	- 175
Variation de la population	270	509	87

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les 2 recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

Source : INSEE, recensements de la population

LES ROUSSES : le recensement

La commune dans son environnement

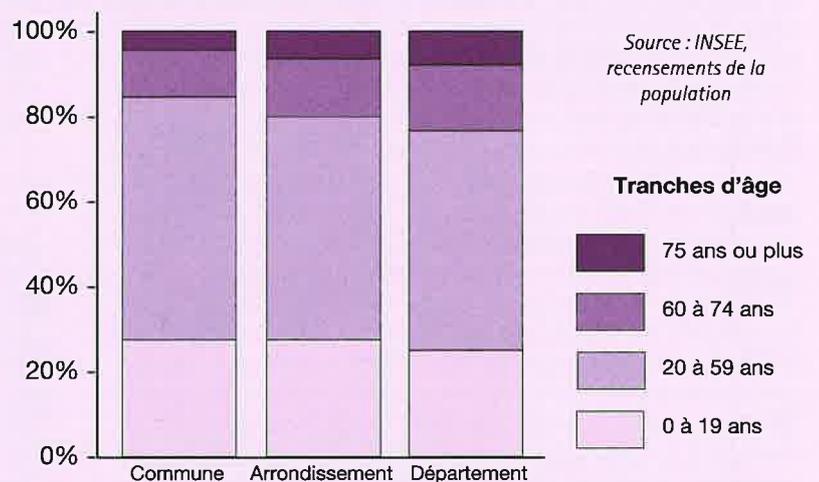
La commune des Rousses appartient à l'arrondissement dont Saint-Claude est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 51 406 habitants, soit une densité de 51 habitants au km². La population de la commune en représente donc 5,7%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 1111 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 248 759 habitants en 1990 à 250 857 habitants en 1999 ; soit un gain de 2 098 habitants ■

	Population en 1990	Population en 1999	Variation en % 1990-1999
Commune	2 840	2 927	3,1
Arrondissement	50 295	51 406	2,2
Département	248 759	250 857	0,8

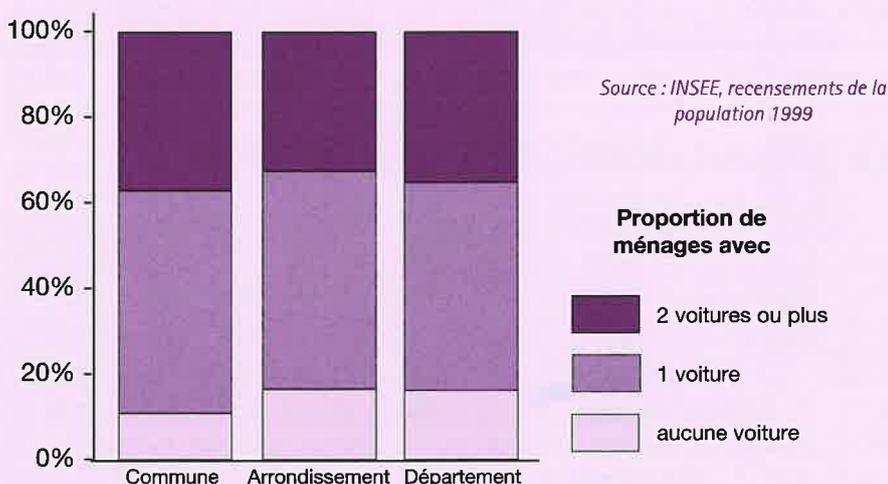
Source : INSEE, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

La commune abrite peu de personnes âgées. Les 129 habitants qui ont plus de 75 ans ou plus, ne représentent que 4,4% de la population alors que cette proportion est de 9% dans le département. Les 759 jeunes de moins de 20 ans représentent 25,9% de la population ; à comparer à 24,5% dans le département ■



L'automobile



L'équipement en automobile des habitants de la commune est relativement élevé : 132 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 89,4% ; dans le département, cette proportion est de 83,9% ■

Les propriétaires et les locataires

La majorité des résidences principales est constituée d'immeubles collectifs (60,2%). Moins de la moitié des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 45,2% des ménages ■

LES ROUSSES : le recensement

La population active

Parmi les 2 927 habitants de la commune, 1650 personnes sont actives : 859 hommes et 791 femmes. Au moment du recensement, 101 de ces actifs cherchent un emploi et 1 549 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 212 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 1337 autres sont salariées. Une minorité de ces actifs exerce dans la commune; 860 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 25110 personnes. Parmi elles, 1 804 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 7,2%. Dans le département, le taux de chômage est de 8,5% ■

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	1 650	25 110	112 310
Hommes	859	13 715	61 726
Femmes	791	11 395	50 584
Population active ayant un emploi			
salariés	1 549	23 235	102 378
non salariés	1 337	20 704	88 517
Chômeurs	101	1 804	9 528
Taux de chômage (%)	6,1	7,2	8,5

Source : INSEE, recensements de la population

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

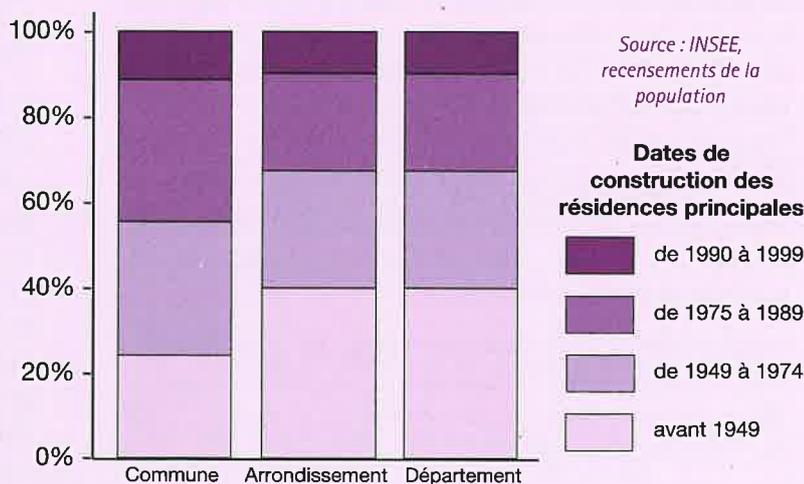
Source : INSEE, recensements de la population	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant ...	689	323	537
Pourcentage d'actifs travaillant ...	44,4	20,9	34,7

La population utilisée dans cette présentation est la "population sans doubles comptes". Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc...). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour LES ROUSSES, les chiffres sont les suivants :
 Population sans doubles comptes 2 927
 Population totale 3 008

Logement : le neuf et l'ancien

La commune comprend 2 913 logements : 1 248 résidences principales et 1 531 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 134 logements sont déclarés vacants). Le parc de logement est plutôt récent : 2 439 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 83,7%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 59,4% dans l'arrondissement et de 56,9% dans le département ■



AU CONSEIL MUNICIPAL

◆ Tandis que l'étude du nouveau Plan d'Occupation des Sols se poursuit, le conseil municipal renouvelle sa décision d'appliquer par anticipation les nouvelles dispositions relatives à la zone du Fort des Rousses, en cours de rénovation. Décision valable 6 mois.

◆ Le conseil municipal a voté le programme des travaux de voirie pour l'année 2001, d'un montant estimé à 539 000 Francs TTC.

- goudronnage du chemin de la Vy à Grand Pierre
- enduit d'usure chemin des Tourbières, route du Bois Dondon, chemin de Goulard à Trélarce.

◆ Le conseil est informé de l'avancement des démarches en vue de la création d'un Syndicat Mixte d'interconnexion des réseaux d'eau de Bellefontaine, du Grandvaux, des Rousses et de la ville de Morez. Il s'agit de permettre une alimentation possible d'une de ces collectivités par les autres en cas de problèmes techniques ou de pollution accidentelle d'un point de production. La phase 1 consisterait en la liaison Morez-Bellefontaine-Les Rousses et la phase 2 nous relierait avec le Syndicat du Grandvaux.

◆ L'aménagement de la RD 25 dans la traversée de la Doye est engagé depuis 1997. La commune décide de lancer les travaux de la troisième tranche, depuis l'ancienne scierie Prost jusqu'au carrefour du chemin d'accès au stade. Les travaux consisteront en un recalibrage de la chaussée, la réalisation d'un réseau

d'assainissement pluvial et la construction de trottoirs.

◆ Le maire est autorisé à signer une convention avec la Régie pour l'exploitation du massif du Noirmont pour la période du 1^{er} décembre 2000 au 31 décembre 2001, considérant qu'il y a lieu de tout faire pour que ce massif fonctionne l'hiver prochain. Aux termes de cette convention, le déficit d'exploitation éventuel sera assumé pour deux tiers par la commune et pour un tiers par la Régie.

◆ Ecole primaire : à la suite de la décision de l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir une huitième classe au groupe scolaire compte-tenu de l'augmentation des effectifs et considérant qu'il y a lieu d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, le conseil municipal décide d'affecter à cette nouvelle classe les locaux, l'équipement et le matériel nécessaires.

◆ Renouvellement du contrat-enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Ce contrat concerne les prestations de la crèche, de la halte-garderie et de la garderie péri-scolaire. Pour ce qui est de la crèche, un accroissement de la demande conduira à augmenter la capacité d'accueil. Pour l'instant, une dizaine d'enfants ne peuvent être accueillis faute de moyens et sont en liste d'attente.

◆ Convention est également passée avec l'Union Mutuelle du Haut-Jura et le Centre de Soins communal des Rousses.

Quelques tarifs communaux pour l'année 2001

- GARDERIE : 13 F la séquence de 1h15

- REPAS À LA CANTINE : de 21,55 F (*pour un enfant d'une famille d'au moins 3 enfants, régulièrement inscrit*) à 29,50 F pour un adulte.

- HALTE-GARDERIE :

Résidents : de 12 F pour une heure à 120 F pour 12 heures de façon dégressive.

Non résidents : 32 F pour une heure avec des forfaits journée à 145 F et semaine (5 jours 1/2) à 405 F.

- CRECHE :

Tarifs journaliers de 36 F pour une famille de 1 enfant et des ressources mensuelles n'excédant pas 6000 F et 132 F pour une famille de 1 enfant et des ressources mensuelles d'au moins 21 000 F.

- LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE L'OMNIBUS : pour mariages, repas de famille etc ... du vendredi soir au dimanche soir : 2685F du 1^{er} octobre au 31 Mai et 2250F du 1^{er} juin au 30 septembre.

- TAXE INHUMATION OU EXHUMATION : 396 F

- CHAMBRE FUNÉRAIRE : 234 F

- CONCESSION TRENTENAIRE 2mx2m : 736 F

- CONCESSION CINQUANTENAIRE 2mx2m : 2 426 F

- CAVEAU 4 places, non compris la concession : 12 610 F

- CASE ENFEU, avec plaque granit et concession trentenaire : 3 153 F

- CASE COLOMBARIUM, avec plaque granit et concession trentenaire : 1 576 F

- FRAIS DE SECOURS sur les pistes pour l'hiver 2000-2001: de 225 F pour une intervention simple jusqu'à 3 235 F pour des secours en zones éloignées hors piste. Des interventions nécessitant des caravanes de secours ou des recherches de nuit peuvent entraîner un coût supplémentaire. Ces frais seront facturés aux blessés provenant du domaine skiable ou à leurs ayants-droits. En plus des frais de secours, les personnes bénéficiaires devront rembourser à la Commune le transport en ambulance.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Subventions exceptionnelles

- Au Club des Sports : pour l'exploitation du télésiège du Pré Chavin : 31 500 F en échange d'une somme équivalente, correspondant aux recettes, versée par le Club des sports.
- Aux Skieurs Roussellands : pour l'organisation d'épreuves de ski (*fédéral de ski alpin, coupe de France de biathlon, coupe de France de saut spécial, coupe de France des jeunes*) : 17 000 F.
- A l'école de musique de Bois d'Amont : 1 500 F par élève, soit 46 500 F.
- A Trans'organisation : pour la Transjurassienne du 18 février 2001 : 20 000 F
- A la Banque alimentaire : pour financer les travaux d'aménagement de nouveaux locaux à Champagnole : 15 000 F. Il est à noter que 47 associations à caractère humanitaire y adhèrent.

Travaux et réalisations

- ◆ **Centre du village** : les travaux ont eu lieu en septembre et octobre. Ils ont consisté à la mise en séparatif du réseau d'assainissement, et au renforcement de l'adduction d'eau potable, ceci dans la perspective de l'aménagement du centre du village et du recalibrage de la chaussée prévus l'an prochain dans le cadre de l'OPAH. C'est le CAL Pact qui a la maîtrise d'oeuvre de cet aménagement avec les travaux de rénovation des façades.
- ◆ **La fontaine des Rousses d'Amont** a été rénovée. Elle est mise en valeur par un dallage extérieur.
- ◆ **Extension du réseau d'assainissement** : Il est donné mandat au SIDEC pour la maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau d'assainissement qui se poursuit dans les secteurs du Platelet, de la Darbella et de la fin des Landes. Les travaux commenceront dès que possible et le montant de ceux-ci est estimé à 650 000 F HT.

PÊLE-MÊLE

◆ **Dans la forêt du Risoux**, les dégâts de la tempête de décembre 99 correspondent en gros à une année et demie de coupe, le volume des bois étant estimé à 2500 m³.

◆ **Chalet du Lac** : les locataires ont informé le conseil municipal de leur décision de mettre un terme à leur contrat de location-gérance à compter du 30 novembre 2000. Les locaux sont actuellement vides.

◆ **Ferme Benoit-Guyod** : elle a été sinistrée au mois d'août par un incendie causé par la foudre. Le CCAS s'est réuni pour décider des travaux d'urgence afin d'éviter que le bâtiment ne se dégrade.

◆ **Fort du Risoux** : il a été acquis par la Commune avec les propriétés boisées qui l'entourent. Une association, "la Caponnière" s'y intéresse et l'a déjà visité 2 fois. Le site est remarquable mais la question reste posée de savoir comment l'utiliser et le valoriser.

◆ **Du nouveau dans les hameaux** : du moins ceux qui peuvent s'enorgueillir de posséder une source, une fontaine, mieux, un lavoir ! Dans le cadre d'un programme de réhabilitation du petit patrimoine rural soutenu par le Parc Naturel régional, des travaux ont pu être entrepris au mois de septembre pour redonner aux lavoirs de Goulard et de Trélarce leur aspect originel. A Goulard d'ailleurs, l'alimentation en eau a pu être rétablie grâce à la précieuse collaboration de M. et Mme

Bonnefoy-Claudet qui ont proposé l'utilisation d'une source privée. Grand merci à eux. Il reste encore à remettre en état le bac du Sagy, opération possible depuis l'acquisition du foncier par la Commune ; ce sera chose faite au cours de l'année prochaine.

Marinella Pesenti

◆ **Sapeurs-pompiers** : du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2000, nos pompiers ont effectué 230 interventions sur la commune des Rousses et 70 à Bois d'Amont. Ils ont été sollicités pour des actions très diverses : feux de cheminée, de compteur, de voitures, électriques - accidents de la circulation - secours à personnes (malaise, chute, noyade) - nids de guêpes ou d'abeilles - fuite de gaz, etc ...

A compter du 1^{er} décembre 2000, le centre de secours comprend : 2 médecins (Docteurs Badi et Petremann) - 1 lieutenant (Pierre Girard) - 1 adjudant (J. Michel Romand) - 1 sergent-chef (G. Berthet) - 3 sergents - 4 caporaux-chefs - 2 caporaux - 18 sapeurs-pompiers.

NOMINATIONS ET DISTINCTIONS :

- le 1^{er} septembre 2000 : nomination du caporal-chef Françoise Conti.
- le 1^{er} décembre 2000 : nomination du sergent Richard Vandelle.
- le 4 décembre 2000 : médaille de vermeil au caporal-chef Michel Chevassus pour 25 ans de service.

PÊLE-MÊLE

◆ **Banque alimentaire** : comme les années précédentes, la collecte des denrées alimentaires a eu lieu les 24 et 25 novembre à la sortie des trois grandes surfaces du plateau : Champion - Ecomarché et Atac à Bois d'Amont. Les chiffres sont en baisse cette année : 2905 kg contre 3231 l'an dernier. On compte par exemple : 66 kg de café, 137 kg d'huile, 297 kg de riz, 46 kg de conserves, 99kg de gâteaux, 228 kg de sucre, 42 kg de légumes secs, 423 kg de pâtes, 711 kg d'aliments pour bébés et de confiture, 101 kg de savon et 116 de couches. Malgré ces chiffres en baisse, la population a répondu encore une fois avec générosité, privilégiant des denrées intéressantes (aliments pour bébé, par exemple).

◆ **Exposition** : durant une semaine du 28 octobre au 5 novembre a eu lieu à l'Omnibus une exposition retraçant 100 ans -ou plus- de vie rousselande. De très nombreux

Rousselands s'y sont retrouvés et ont eu plaisir à regarder et à commenter photos et documents. Beaucoup de souvenirs se sont trouvés ainsi ravivés. Le choix avait été fait d'une exposition par thèmes : histoire du ski - agriculture - architecture - artisanat - industrie - vie religieuse - écoles-santé - voies de communication - vie associative - événements locaux. On a pu constater à cette occasion que les Rousselands restaient très attachés à leur histoire et se sentaient liés par des racines communes. Devant l'égouement montré par le public, la question se pose maintenant de savoir quelle suite il conviendrait de donner à cet événement : musée ? expositions temporaires régulièrement renouvelées ?

Une chose est sûre en tout cas : nos aînés n'ont pas encore livré tous leurs souvenirs, ni les greniers tous leurs trésors.

Commission culturelle

Ce que nous avons vu cet automne :

- **Le 15 octobre**, l'ensemble "CONTRASTE", émanation du prestigieux Ensemble Vocal de Franche-Comté est venu nous rendre visite au VWL de Lamoura pour un surprenant concert 2000 décliné en 2 parties ; la première de facture classique avec des chants du Moyen-Âge et de la Renaissance, la seconde style café-théâtre s'est ouverte sur une sélection de chansons des inoubliables Prévert - Kosma.

- **La troupe de théâtre du TORRENT d'ANNEMASSE** est revenue pour le week-end des 11 et 12 Novembre avec une pièce loufoque et pleine de messages "Faut pas payer" de Dario Fo.

- Enfin, le dernier Noël du siècle a été "illuminé" par la musique enchanteresse du **QUATUOR HARPEGE** Concert très féminin : quatre gracieuses harpistes de la Riviera Vaudoise ont interprété avec finesse, sensibilité et virtuosité des oeuvres de jazz américain et de compositeurs de "pays froids" : Prokofiev, Balakirev, Grieg Dvorak, musiques pleines de charme et que l'on a souvent fredonnées.

Ce que nous verrons avant le printemps :

- **Le 13 janvier**, les Baladins de la Combe Noire termineront

leur tournée théâtrale 2000/2001 en se produisant aux Rousses à l'Omnibus à 20h30. Leurs "Brèves de Comptoir" ont rencontré un beau succès dans les communes alentour.

- **La deuxième quinzaine de Février** sera éclairée par les couleurs chaudes de la peinture haïtienne présentée à la salle G. Loye, par l'association des Amis d'Haïti. N'oublions pas que la vente des oeuvres des artistes haïtiens permet d'assurer la scolarité de 350 enfants très défavorisés de l'île d'Haïti. Pour cette occasion, nous recherchons quelques bonnes volontés pour garder l'exposition l'après-midi. Nous contacter, merci.

- **Les 10 et 11 Mars**, matinée et soirée théâtrales avec la Fox Compagnie (on lui doit ; "comment harponner le requin") et la drôle et originale pièce où se mêlent intrigue et musique : "un éléphant dans le jardin" d'Eric Westphal.

- **Enfin le 1^{er} avril**, (et ce n'est pas une farce), c'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillerons, toujours à l'Omnibus, Maurice Lurda et son Union Musicale Grandvallièr pour un flamboyant concert de printemps.

A bientôt donc
Marinella Pesenti et Alice Pfister

ETAT CIVIL (2^{ème} semestre 2000)

NAISSANCES : LANOY Perrine (18/05) - MICHELIN Cindy (7/7) BERTHET Louise (9/7) - MAITRE Victor (9/7) - MATHEZ Laura (27/7) SONZOGNI Frédéric (28/7) - BUFFARD Kate (8/8) - GRENIER Valentin (20/8) - CALLO Jefferson (22/8) - BONNEFOY Cédric (8/9) LIARDON Eléna (10/9) - IZARD Lisa (16/9) - CASTANO ROJAS Diego (23/9) - RIGAUD Théo (27/9) - GIROD Alyssa (20/10) - FERRAZZI Benjamin (26/10) - BELZUZ Zian (10/11) - PERRAD Simon (11/11) SALINO Antoine (15/11) - CABODI Emre (8/12) - VANDELLE Léa (13/12) - GUILLAUME Marie (14/12) - RENARD Emile (16/12) MIGEWANT Alexis (28/12).

MARIAGES : ROUSSEL Olivier et PROST Isabelle (8/07) - ROMAND Jean-Michel et LEGUT Catherine (29/07) - GRAND-CHAVIN Bruno

et FOURNIER Florence (5/08) - BAILLY-SALINS Edouard et CRETIN Céline (26/08) - BERTOMEIO Boris et LACROIX Annick (9/09) GRENIER Stéphane et PHILIPPE Sandrine (23/09) - GROS Bertrand et BLANC Nathalie (30/09) - SERRUROT Christophe et LIZON-à-LUGRIN Célia (7/10) - GUEX Philippe et TINGUELY Noëlle (25/11).

DÉCÈS : LAMY-ROUSSEAU Gilberte le 1^{er} août - THEVENET Raymonde veuve ARBEZ le 16 août - KNOBBE Emmy veuve STOLZ le 25 septembre - FAIVRE André le 8 octobre - COULOMBE Madeleine veuve COLIN le 6 novembre - PACCAUD Daniel le 9 novembre - MOREL-FOURRIER Rose veuve BAILLY-BASIN le 6 décembre - LACROIX Raymond le 23 décembre.